

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	2
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités	3
État de la situation financière	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE LA DIRECTION

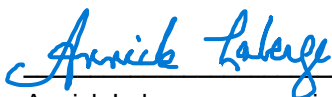
Les états financiers du Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe
Secteur de la solidarité sociale et de l'assurance parentale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Annick Laberge, sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 10 juin 2025

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS (NON AUDITÉ)

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025		2024
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec (note 3)	51 905 700 \$	70 094 700 \$	57 538 400 \$
Profits provenant des bingos	20 000	86 959	254 517
Revenus d'intérêts	50 000	1 164 998	551 272
	51 975 700 \$	71 346 657 \$	58 344 189 \$
CHARGES			
Transferts (note 3)	52 305 900	68 923 644	56 385 315
Traitements et avantages sociaux	413 100	573 272	472 710
Honoraires professionnels	341 100	85 697	302 739
Loyers	54 100	64 177	68 792
Frais de déplacement et de représentation	10 300	7 966	14 790
Fournitures et approvisionnements	1 500	753	1 097
Créances douteuses	-	2 351	-
	53 126 000 \$	69 657 860 \$	57 245 443 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(1 150 300)	1 688 797	1 098 746
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	1 430 600 \$	4 291 834 \$	3 193 088 \$
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	280 300 \$	5 980 631 \$	4 291 834 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

Au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	19 240 939 \$	12 932 189 \$
Débiteurs (note 5)	<u>307 832</u>	<u>821 571</u>
	<u>19 548 771</u>	<u>13 753 760</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	<u>13 568 140</u>	<u>9 461 926</u>
	<u>13 568 140</u>	<u>9 461 926</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>5 980 631</u>	<u>4 291 834</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>5 980 631 \$</u>	<u>4 291 834 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe

Secteur de la solidarité sociale et de
l'assurance parentale



Annick Laberge, sous-ministre

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
sociale

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (NON AUDITÉ)

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025		2024
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	(1 150 300) \$	1 688 797 \$	1 098 746 \$
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(1 150 300)	1 688 797	1 098 746
Actifs financiers nets au début	4 291 834	4 291 834	3 193 088
Actifs financiers nets à la fin	3 141 534 \$	5 980 631 \$	4 291 834 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)**

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel lié aux activités	1 688 797 \$	1 098 746 \$
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	513 738	(500 887)
Créditeurs et charges à payer	4 106 214	2 092 833
	4 619 953	1 591 946
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	6 308 750	2 690 692
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 308 750	2 690 692
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT (note 4)	12 932 189	10 241 497
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	19 240 939 \$	12 932 189 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉES)

Au 31 mars 2025

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds) a été constitué le 1er avril 2003 en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). Le Fonds est administré par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (Plan), rendu public le 10 décembre 2017, précise que le Fonds est un outil visant à soutenir des projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le 29 mars 2023, ce plan a été prolongé jusqu'au prochain plan d'action gouvernemental (ou au plus tard le 30 juin 2024) en vertu du décret 675-2023.

Le nouveau Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 : *Mobiliser. Accompagner. Participer* a été lancé le 21 juin 2024 en vertu du décret 1008-2024.

En vertu des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer le principal élément, soit la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir, concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure, sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS (SUITE)

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont déclarés. Lorsque le recouvrement du capital, des intérêts ou des dividendes n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des revenus d'intérêts ou de dividendes cesse.

Les intérêts et les dividendes déjà constatés, mais non recouvrés, dans la mesure où le recouvrement n'est pas raisonnablement sûr, font l'objet d'une provision ou d'une radiation à l'état de la situation financière.

Autres revenus sans obligation de prestations

Les autres revenus sont composés de revenus de recouvrement de subvention, lesquels sont comptabilisés lorsqu'un avis de recouvrement est émis.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges de transfert sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont normalement employés pour fournir des services futurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. TRANSFERTS

	2025	2024
Revenus		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	70 094 700 \$	57 538 400 \$
	70 094 700	57 538 400
Charges		
Organismes à but non lucratif	50 958 973	39 756 033
Municipalités	17 699 847	16 629 282
Établissements d'enseignement	264 824	-
	68 923 644 \$	56 385 315 \$

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour le quel représente un taux de 2,75 % (5,00 % pour 2024).	19 240 939 \$	12 932 189 \$
	19 240 939 \$	12 932 189 \$

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	142 058 \$	172 262 \$
Comptes clients - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	-	470 600
Moins: provision pour créances douteuses	(2 351)	(1 023)
	139 707	641 839
Autres	168 125	179 732
	307 832 \$	821 571 \$

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	13 561 029 \$	9 433 505 \$
Créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	7 111	28 421
	13 568 140 \$	9 461 926 \$

CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS – MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les créditeurs et frais courus à payer à des ministères et des organismes du gouvernement du Québec sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé, par conventions de subventions, à soutenir financièrement des organismes. D'autres obligations contractuelles ont aussi été conclues entre le Fonds et des fournisseurs externes. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2025 s'établit de la manière suivante :

	2025					2024
	2026	2027	2028	2029	Total	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>						
Transferts	36 798 222 \$	36 273 891 \$	33 240 085 \$	31 106 485 \$	137 418 683 \$	2 110 903 \$
Autres	-	-	-	-	-	4 100
Sous-total	36 798 222	36 273 891	33 240 085	31 106 485	137 418 683	2 115 003
Total	36 798 222 \$	36 273 891 \$	33 240 085 \$	31 106 485 \$	137 418 683 \$	2 115 003 \$

8. APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de la sous-ministre adjointe responsable de la Solidarité sociale et de l'assurance parentale.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie et aux débiteurs.

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux profits provenant des bingos à recevoir et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction. La direction du Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Fonds gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers seront liquidés lors du prochain exercice.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est exposé seulement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt.

Étant donné que le Fonds ne détient pas d'instruments financiers portant intérêt à des taux variables et puisqu'il prévoit le remboursement de ses passifs selon l'échéancier prévu, le Fonds considère que son risque lié à la variation des taux d'intérêt est faible.